



Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Principe d'investissement ISR

1/ Le filtre ISR : Palatine Asset Management (PAM) s'appuie : sur les analyses extra-financières de VE quand elles existent, mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal). Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note moyenne globale inférieure 12/20, une note égale à 0/20 dans un des domaines et celles ayant une note inférieure à 10/20 sur le critère ressources humaines.

Le pourcentage des investissements non ISR (valeurs mal notées ou non notées) ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net. Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

2/Le filtre Emploi : PAM s'appuie sur une société de notation extra-financière spécialisée sur l'emploi, la société Humpact, pour se forger une conviction sur l'emploi à travers un score Emploi fondé sur une approche Best-in-Universe.. Le score obtenu sur 100 est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles. Sont exclues les entreprises ayant un score Emploi inférieur à 2 étoiles sur 5.

3/ Les indicateurs d'impacts (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés) :

Environnementaux : sont issus des données de Trucost (empreinte carbone, part verte, part brune, risques climatiques...)

Social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG.

Emploi : sont obtenus à partir des données calculées par Humpact.

Dans l'univers de 119 titres, 104 valeurs passent le filtre ISR, puis 90 sont issues du filtre emploi d'Humpact pour ne retenir que 55 valeurs éligibles après le filtre fondamental.

Note ISR du portefeuille

Au 30 juin 2022

CONSERVATEUR UNISIC : 16,77 / 20

SBF 120 NR : 16,58 / 20 (périmètre 99,95%)

Couverture du portefeuille par une agence de notation		100,00%
Seuil d'exclusion		
Note ISR <12/20	% du portefeuille dont la note ISR est inférieure à la sélectivité	1,48%
Note HR <10/20	% en nombre de ligne dans le portefeuille	3,85%
Score étoile Humpact < 2,5	% du portefeuille	0,00%

Historisation des notes

Note Juin 2021	Note Sept. 2021	Note Déc. 2021	Note Mars 2022
16,25 / 20	16,64 / 20	16,79 / 20	16,98 / 20

Commentaire extra-financier

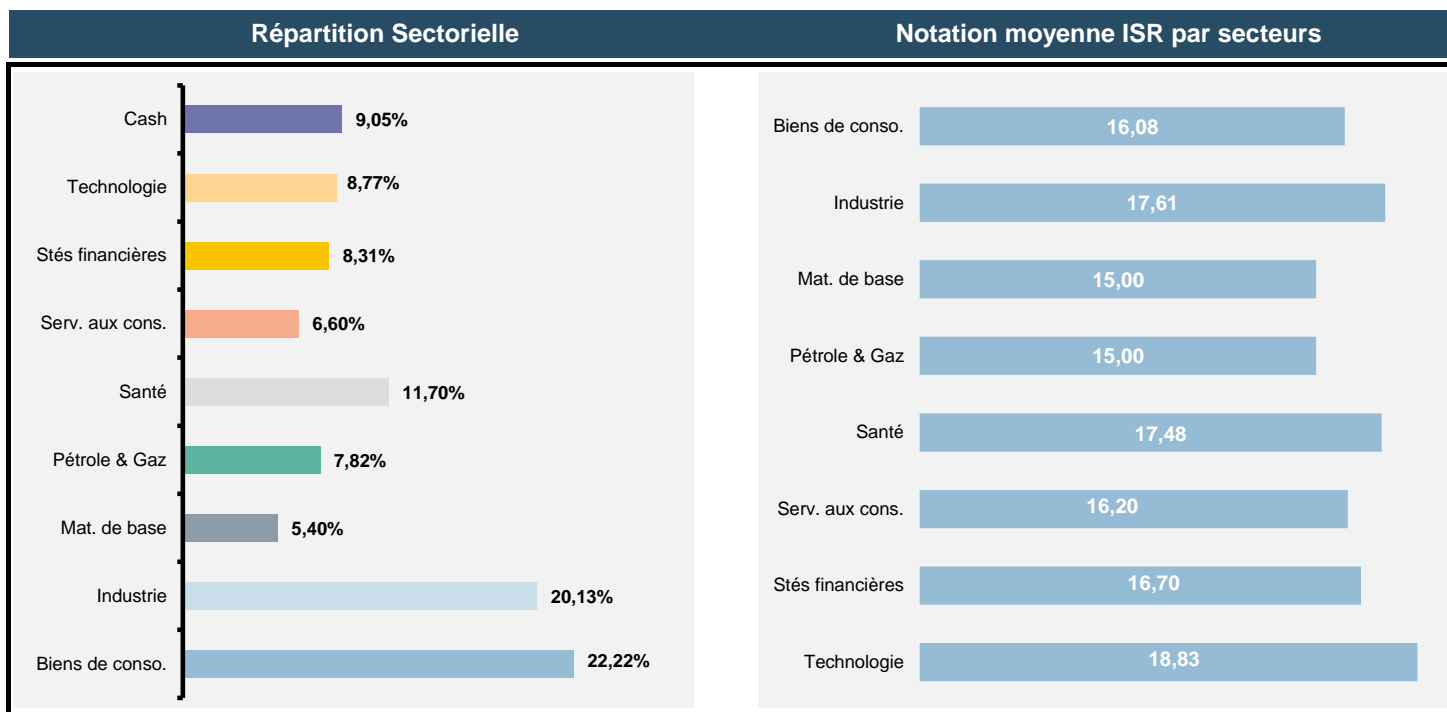
ACHATS : CAPGEMINI : La société fait état de mesures étendues, associées à des objectifs quantifiés, pour réduire sa consommation d'énergie et les émissions qui y sont liées. L'amélioration constatée en termes d'indicateurs clés de performance entre 2017 et 2021 peut indiquer l'efficacité de la stratégie mise en place. Capgemini fait état d'un engagement global à respecter et à promouvoir les droits de l'homme fondamentaux, étayé par des audits internes et externes. Malgré la fixation d'objectifs et l'attribution de mesures étendues en matière de santé et de sécurité, aucun indicateur actualisé ne semble être divulgué, ce qui nuit à la performance de l'entreprise dans ce domaine.

TOTAL ENERGIES : La société exerce des activités d'exploration et de production (E&P), ce qui expose son personnel à des risques en matière de santé et de sécurité. Les mesures en place comprennent des audits et la rémunération des employés en fonction de leurs performances en matière de santé et de sécurité. En outre, les représentants des employés sont impliqués au niveau du groupe pour aborder les questions de santé et de sécurité. Le taux de fréquence total des blessures enregistrables de la société pour les employés et les sous-traitants a diminué entre 2018 et 2020. L'E&P pétrolière et gazière est une activité très énergivore et a un impact important sur le changement climatique. Pour réduire son empreinte carbone, Total Energies a pour ambition de parvenir à des émissions nettes nulles d'ici 2050. En outre, l'entreprise s'est fixé des objectifs en termes de développement de carburants alternatifs et d'énergies renouvelables. Les KPI tels que les émissions de GES et la consommation d'énergie normalisée à la production en amont ont diminué entre 2018 et 2020.

VENTES : DASSAULT SYSTEME : Les questions de RSE sont discutées au niveau du conseil d'administration, notamment le capital humain, l'éthique commerciale et le changement climatique. En outre, un directeur du conseil a été nommé pour superviser les questions de développement durable. Toutefois, le niveau d'indépendance du conseil est encore considéré comme faible (40 %). Des plans de développement individuels et des programmes de formation visant à développer des compétences supplémentaires sont proposés aux employés pour assurer la promotion du développement de carrière. En outre, si le taux de rotation des employés a diminué entre 2016 et 2020, le nombre d'heures de formation par employé s'est légèrement détérioré sur la même période. DS semble avoir alloué des mesures supplémentaires pour assurer le respect et la promotion des droits de l'homme, notamment des audits internes, et des évaluations d'impact sur les droits de l'homme. En outre, le comité d'éthique, le département d'éthique et de conformité et le responsable de la protection des données sont responsables des questions relatives aux droits de l'homme.

VINCI : L'une des forces de Vinci réside dans sa stratégie environnementale, qui couvre toutes ses responsabilités. La majorité des sites de la société sont certifiés ISO 14001 et des outils d'analyse du cycle de vie sont utilisés. Toutes les branches de la société livrent des projets qui sont certifiés HQE et BREEAM. La société s'est récemment engagée à atteindre un objectif d'émissions fondé sur des données scientifiques afin de maintenir la trajectoire de réchauffement bien en deçà de 2 degrés. Toutes les opérations, y compris les actifs récemment acquis et les émissions de portée 3, sont prises en compte dans l'objectif. La société a fondé ses engagements sur les normes internationales. Des mesures internes et externes sont en place, mais la société indique également qu'elle consulte des parties prenantes locales indépendantes et représentatives, ce qui est important compte tenu des pays très sensibles dans lesquels VINCI exerce ses activités. Au Qatar, deux audits ont été menés à ce jour, conformément aux recommandations de l'accord-cadre tripartite avec VINCI, QDVC et Building and Wood Workers' International. Les employés directs et les travailleurs sous-traitants du secteur de la construction sont fortement exposés aux risques de santé et de sécurité en raison de la nature physique de l'activité. La société semble s'attaquer à ces risques par le biais de mesures étendues, telles que la réduction du bruit des machines et des équipements. Notamment, en 2019 et 2021, la Société n'a révélé aucun décès enregistré dans la main-d'œuvre sous-traitée.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
LVMH	France	Biens de consommation	9,99%	15,80 / 20
TOTAL ENERGIES	France	Energie	7,82%	15,00 / 20
SANOFI-AVENTIS	France	Santé	6,41%	18,30 / 20
BNP PARIBAS	France	Sociétés financières	6,39%	16,70 / 20
AIR LIQUIDE	France	Matériaux de base	5,40%	15,00 / 20

Les indicateurs d'impact

Au 30 juin 2022

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE (1) (A)	CARBON TO REVENUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	1 780,49*	1 956,61*
	CARBON TO VALUE (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 Upstream et downstream	966,56*	1 493,24*
	ENERGY GENERATION MIX Apportionned renewables (GWH)	0,46*	4,16*
	TRANSITION RISKS : Financial Exposure to Extractive Industries & Reserves (%)	0,48*	0,78*
INDICATEUR SOCIAL (2)	% moyen de femmes au board	45,40*	45,00*
INDICATEUR DE GOUVERNANCE (2)	% moyen d'administrateurs indépendants	59,71*	57,21*
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS (2) (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	100*	80*

(1) Données TRUCOST ; (2) Données BLOOMBERG

* Périmètre 100,00%

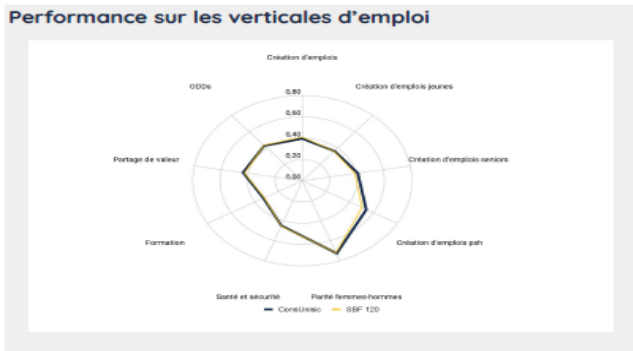
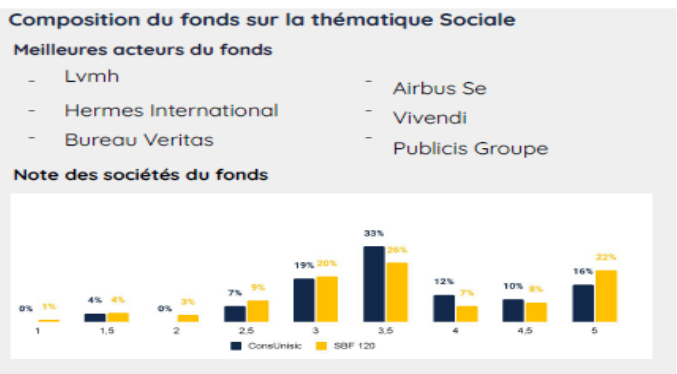
Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Analyse Emploi du portefeuille (Source : HUMPACT)

Couverture de l'OPC : 100,00%

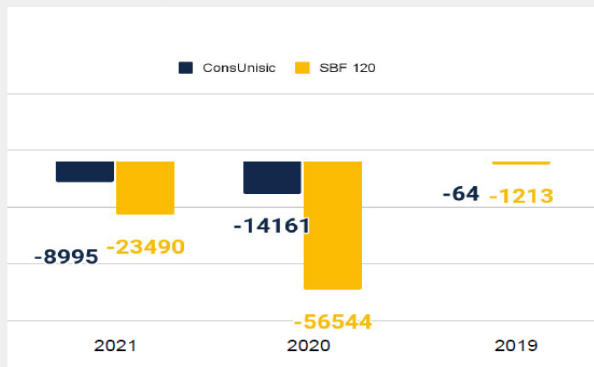


Couverture du benchmark : 92,50%

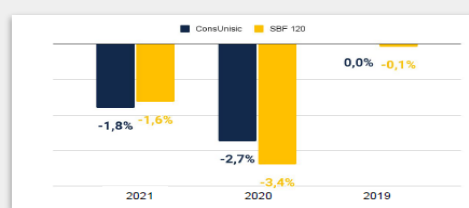


Variations d'emplois des sociétés du fonds

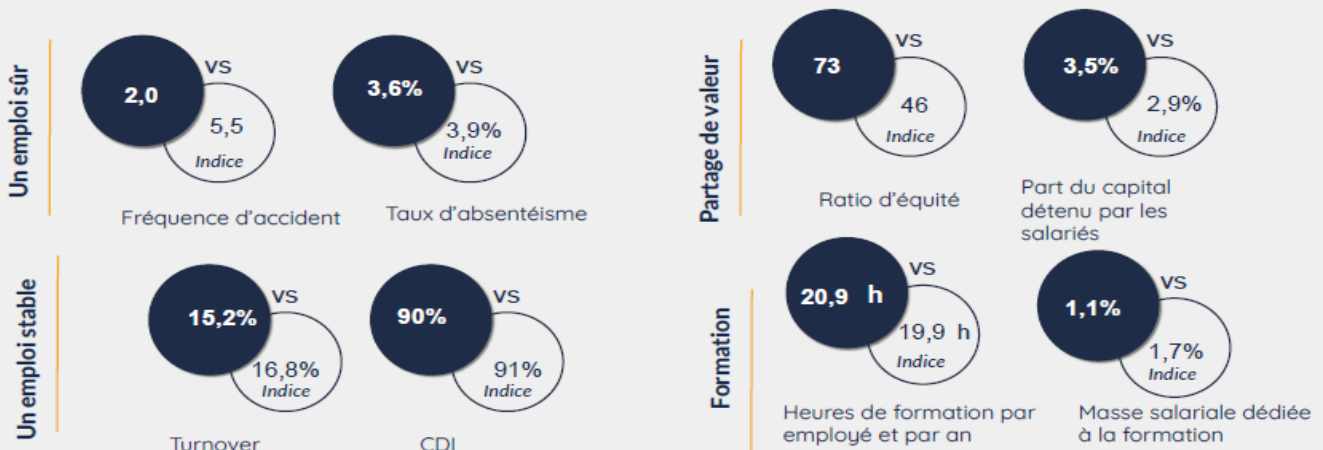
Variations d'emploi locales absolues 2018-2021



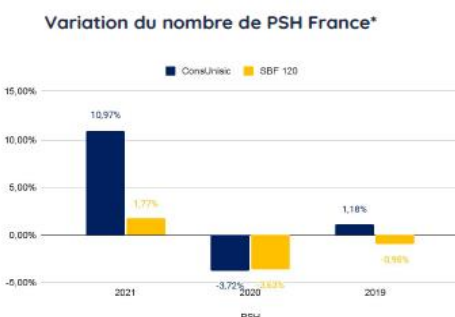
Variations d'emploi locales relatives 2018-2021



Indicateurs d'emploi de qualité (Données au niveau Global)



Favoriser l'inclusion des PSH



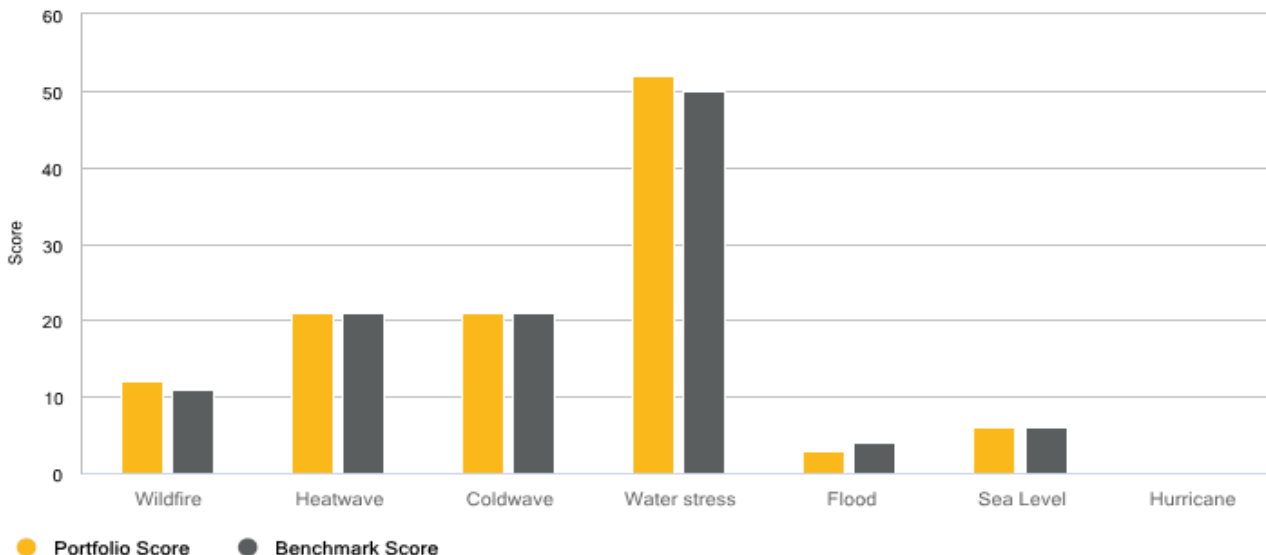
Suivi des objectifs de développement durable en lien avec l'emploi



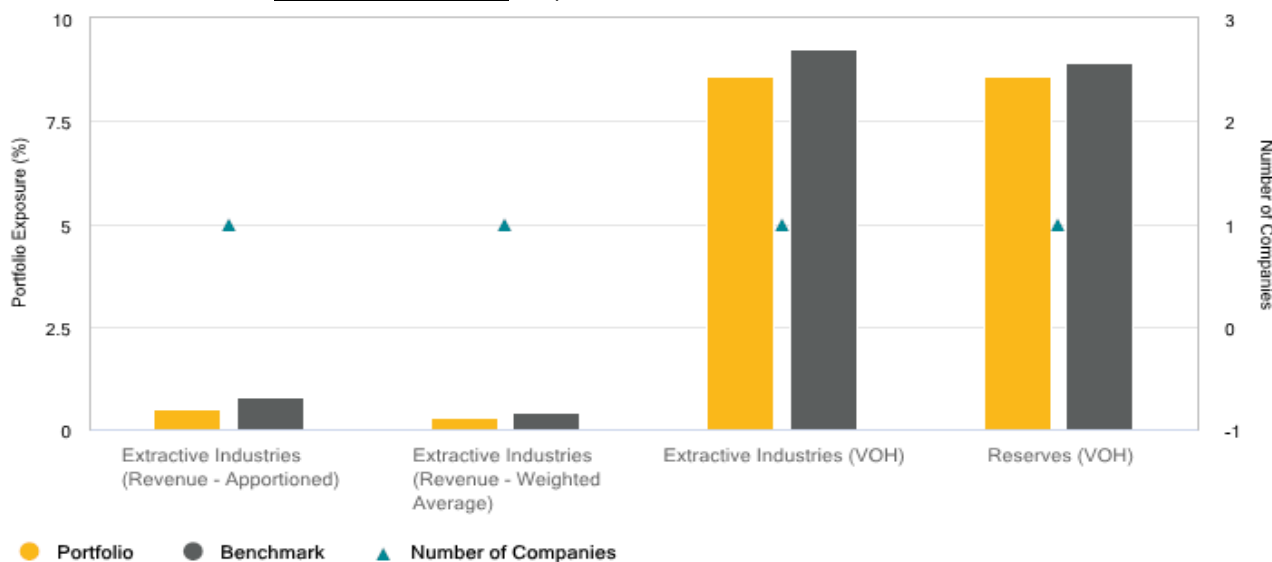
Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Les indicateurs de risques climatiques (Source : TRUCOST)

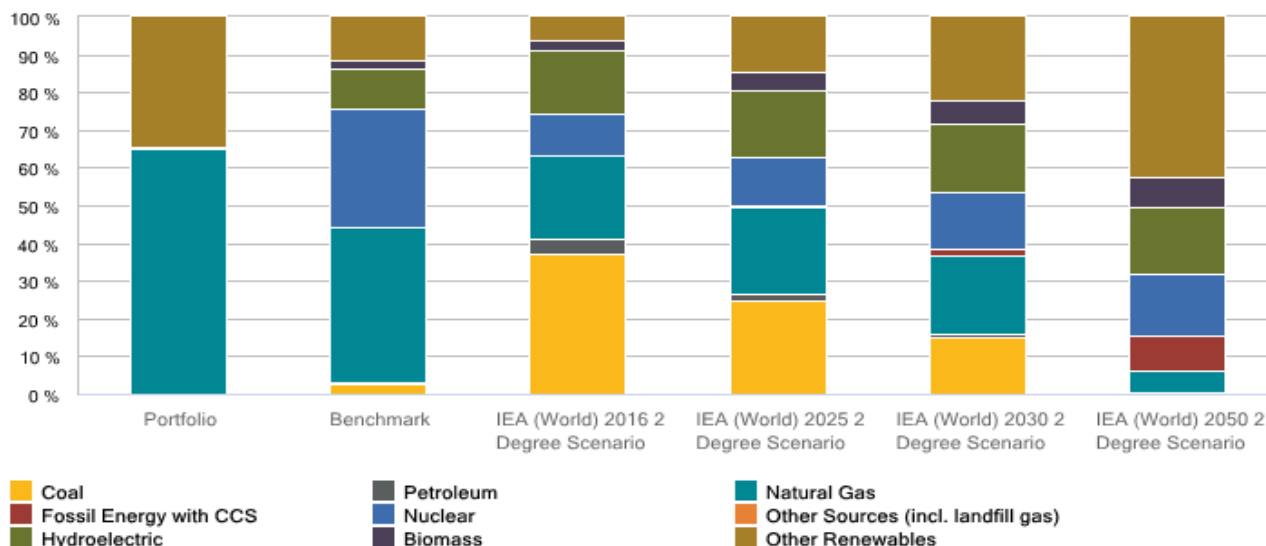
Risques Physiques : prévisions à l'horizon 2050
(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")



Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



(A) L'EMPREINTE CARBONE :

Cernant le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles, les données utilisées sont fournies par S&P (ex Trucost) et les portefeuilles sont rebasés sur 100 (base action hors cash et trésorerie).

On distingue trois méthodologies distinctes chez S&P - Trucost:

1. **La "carbon to value (C/V)"** : correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".
2. **La "carbon to revenue (C/R)"** : correspond à l'intensité carbone du portefeuille rapportée au chiffres d'affaire des entreprises détenues dans le portefeuille.
3. **La "weighted average carbone intensity (WACI)"**, soit l'intensité carbone pondérée par le poids de l'entreprise dans le portefeuille sans facteur d'attribution et peut donc être appliqué plus facilement à d'autres classes d'actifs que les actions et les obligations.

Facteur d'attribution ("Apportioning factor, (AF)")

- Il existe deux métriques ("apportioning metric") possibles pour répartir/s'approprier les émissions de carbone d'une entreprise dans un portefeuille :
 - **La capitalisation boursière ("Market Capitalization")**, c'est-à-dire la valeur de toutes les actions en circulation d'une société cotée en bourse et/ou
 - **La valeur de l'entreprise ("EV")**, comprend la capitalisation boursière ainsi que la dette à court et à long terme et les liquidités au bilan.
- Celles-ci permettent de s'attribuer une partie des émissions carbone en absolus (scope 1, 2, et 3) d'une entreprise sur la base d'un facteur de Attribution/répartition ("Apportioning factor, AF"). Cette mesure est construite autour du principe de propriété/détention pour les portefeuilles. On l'obtient en divisant la valeur des participations par la capitalisation boursière ou l'entreprise value.

$$\text{Apportioning factor (AF)} = \frac{\text{Current Value of investment}}{\text{Company's market Capitalization or EV}}$$

Deux calculs sont retenus dans le cadre des portefeuilles :

1. La "Carbon to Value (C/V)" :

- La métrique est calculée en "s'attribuant" une partie des émissions totales de CO2 absolues du portefeuille (Scope 1, 2 et 3). Le calcul est effectué en prenant les émissions totales de carbone en absolu (scope 1, 2 et 3) réparties en utilisant le facteur d'attribution ("apportioning factor", qui utilise la capitalisation boursière ou la valeur de l'entreprise) et en les divisant par le total de la valeur des actifs d'un portefeuille à une date donnée. En normalisant les émissions totales de carbone, cette métrique permet de comparer des portefeuilles de tailles différentes. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros investis.

$$\text{Carbon to Value} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\text{current value of all portfolio investment}}$$

2. La "Carbon to revenue (C/R)" :

- Il s'agit de l'intensité carbone par chiffres d'affaires (C/R) du portefeuille et de son indice de référence en utilisant les émissions de carbone et les revenus absolus calculés sur la base du facteur de répartition. Le facteur de répartition est utilisé pour s'approprier une partie du chiffre d'affaires des entreprises, qui est utilisé au dénominateur à la place de l'actif net. Cette mesure donne une indication de l'efficacité carbone par rapport à la production, les revenus étant étroitement liés à la productivité. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire.

$$\text{Carbon to Revenue} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's revenue}_i}$$

Avec pour les deux calculs :

- i = l'entreprise (i) et
- N = Nombre total d'entreprise détenues en portefeuille

Concernant la contribution à la transition énergétique ("ENERGY GENERATION MIX, (% of GWh)", on distingue un indicateur :

- Cet indicateur représente la production totale d'énergie renouvelable répartie dans le portefeuille et celle de son indice de référence en GWh.
- Le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable du portefeuille est calculé en utilisant la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions d'Euros), notamment : La production d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, de biomasse, houlomotrice et marémotrice, et géothermique.

Concernant le risque de transition ("Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve") :

- L'exposition du portefeuille (%) ou le nombre d'entreprises dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
 - Exploitation souterraine de charbon bitumineux
 - Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
 - Extraction de sables bitumineux
 - Extraction de gaz naturel liquide
 - Forage de puits de pétrole et de gaz
 - Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

(B) INDICATEURS D'IMPACTS :

• **Indicateur d'impact social : % moyen de femmes au board** ("*Women on board = WoB*")

- Concernant la part des femmes au sein des conseils d'administration ("CA"), le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage de femmes au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié son poids dans le portefeuille.

$$\% \text{ WoB in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ Women on board}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

• **Indicateur de gouvernance : % moyen d'administrateurs indépendants** ("% of indépendants in the PF ")

- Concernant le % moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration, le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage d'indépendants au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié par son poids de détention dans le portefeuille.

$$\% \text{ Independants in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ independants}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

• **Indicateur de Droits Humains**

- Le calcul de la moyenne des signataires est effectuée en prenant le nombre de signataire (Y) dans le portefeuille, rapporté au nombre de valeurs total détenues dans le portefeuille.

$$\% \text{ de signataire du UNGC} = \frac{\text{Nombre de signataire total}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

1. Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise

Concernant le risque physique, cette mesure prospective est calculée par S&P – Trucost sur différents types d'événements extrêmes :

- Incendies de forêt (Wildfire) : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- Vagues de chaleur (Heatwave) : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- Evaluation des vagues de froid (Coldwave) : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif
- Evaluation du stress hydrique (Waterstress)
- Evaluation des inondations (Flood) : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée
- Evaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level) : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée
- Evaluation des ouragans (Hurricane) : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risque de transition :

Voir l'explication "Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve" : ci-dessus

3. Alignement avec une trajectoire 2°C

Ce graphique permet de comparer l'alignement du portefeuille à date avec différents scénarios 2°C à l'horizon 2025, 2030 et 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA). Le contenu du graphique a été préparé par S&P - Trucost avec des données dérivées des scénarios 2 Degrés développés par l'IEA.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 juin 2022

Méthodologie (3/3)

Méthodologie HUMPACT

La méthodologie Humpact s'appuie sur du « Best-in-Universe » : toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur.

Leur référentiel est composé de données quantitatives (emplois des jeunes, des seniors des PSH, la qualité des emplois, la parité femmes-hommes...) et une analyse quantitative (égalité professionnelle, partage de la valeur, formation,...).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

Pondération des catégories :

Neuf Catégories ont été identifiées par Humpact. 3 groupes ont été identifiés pour se voir attribuer une équipondération de :

- 1/3 - Création ou destruction d'emplois en France.
- 1/3 - Impact selon des verticales d'emploi : Mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu. C'est-à-dire le maintien en emploi des seniors (11%), l'insertion des personnes en situation de handicap (11%) et des jeunes (11%).
- 1/3 – Qualité des politiques RH : Parité Femmes-Hommes (8,3%), Qualité de l'emploi (8,3%), Partage de la valeur (8,3%), Transparence (8,3%).

Un bonus est également attribué en fonction de la contribution sociale : ODDs (5%), Diversité (2,5%) et Achats responsables (2,5%).

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26